

## CGPI : Quel avenir pour la profession ?

**Faut-il s'associer ou rester seul ? La réglementation est-elle une opportunité ou une menace ? Alors que d'importantes réformes se profilent dans le domaine du patrimoine, la CNCIF sera présente à la Convention Patrimonia les 27 et 28 septembre 2012 à Lyon. Elle souhaite apporter sa vision d'avenir sur le métier de conseiller en gestion de patrimoine indépendant. Une profession où doit primer le conseil. Explications.**

Pour la Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers (CNCIF), Patrimonia est un rendez-vous incontournable. Il permet aux différents acteurs de la vie financière d'échanger leurs expériences, d'actualiser leurs connaissances dans les domaines juridiques, fiscaux, financiers et patrimoniaux tout en bénéficiant de l'éclairage des associations professionnelles et des différents acteurs du patrimoine.

Un éclairage d'autant plus appréciable puisque toute la profession s'interroge sur son avenir et sur les réformes qui se profilent en matière de fiscalité du patrimoine.

*« La CNCIF se doit d'être aux côtés des CGPI dans le grand défi qui attend cette profession, à savoir de ne pas avoir d'existence légale mais d'être soumise à nombre de réglementations sujettes à des évolutions permanentes. »* explique Gérard Desbois, Vice-Président de la CNCIF.

Contrainte ou opportunité ? L'association se veut optimiste pour tous les indépendants ayant la volonté de constituer une profession reconnue.

*« Notre Chambre a pour vocation d'assister tous nos adhérents à être en totale conformité avec les différentes réglementations concernant aussi bien le courtage d'assurance, l'activité immobilière, le démarchage bancaire et financier, mais aussi leur fournir tous moyens pour faciliter leur activité et augmenter leur productivité »* précise-t-on à la CNCIF.

Avec toutes ces évolutions, les CGPI ont-ils intérêt à rester seuls ou à se regrouper. Pour Gérard Desbois, Vice-Président de la CNCIF, les conseillers en gestion de patrimoine indépendants, experts comptables, avocats, notaires doivent travailler ensemble. L'avenir doit donc s'écrire sous le signe de l'inter-professionnalité.

Reste un point en suspens : Si les CGPI s'efforcent, dans leur majorité, d'appliquer l'ensemble des dispositions réglementaires, qu'en est-il des autres acteurs du marché comme les établissements bancaires, les compagnies d'assurance ou les réseaux financiers ? La CNCIF s'interroge avec comme ligne de mire, la nécessaire protection du consommateur et la protection de la libre concurrence.

Comme le rappelle Gérard Desbois, *« apporter un conseil est sans aucun doute la meilleure façon de favoriser une approche client respectueuse de ses droits tout en améliorant la productivité des interventions des CGPI. »*